



## Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 septembre 2010

Le Conseil municipal de la Commune de BROU s'est réuni en séance ordinaire à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Philippe MASSON, maire.

**Présents** : M. MASSON maire, M. KIBLOFF 1<sup>er</sup> adjoint, Mme SARRAZIN 2<sup>ème</sup> adjointe, M. CAILLARD 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme THIRARD 5<sup>ème</sup> adjointe, M. PELLETIER 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme SALIN 7<sup>ème</sup> adjointe, Mme RICHE 8<sup>ème</sup> adjointe, M. BERNARD, Mme GASSELIN, M. RESTEGUE, Mme PILON, Mme LESIEUR, M. POYAT, M. GRANGER, M. MONACO, Mme VOUZELAUD, Mme HUET-CAILLARD, M. DEBAT, M. BLONDEAU.

**Absents représentés** : M. COTTEREAU 4<sup>ème</sup> adjoint (pouvoir à Mme SARRAZIN), M. GENTY (pouvoir à M. POYAT), Mme PLU (pouvoir à M. KIBLOFF), Melle WALUSINSKI (pouvoir à M. MASSON), Mme FOUSSARD (pouvoir à M. DEBAT).

**Absents non représentés** : Mme GROSCLAUDE, M. LALLET.

**Secrétaire de séance** : M. RESTEGUE.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 22 juin 2010 est approuvé à l'unanimité.

### I - Budget supplémentaire 2010

Monsieur le maire présente la physionomie générale du budget supplémentaire de l'exercice 2010 qui, compte tenu des excédents 2009 (année de reprise des déficits de la RAE du parc de loisirs) ne permet pas de financer des investissements nouveaux mais simplement d'ajuster les prévisions inscrites au budget primitif.

Un crédit supplémentaire de 56.000 €uros est néanmoins prévu à l'article 6712, amendes pénales, pour régler les sommes dues à la société de gardiennage SCORPION, suite à la procédure qu'elle a intentée à la RAE du parc de loisirs pour des prestations qui n'auraient pas été rémunérées en 2006.

La commune doit assurer le paiement de cette somme puisqu'elle a repris la gestion de la base de loisirs avec son passif.

Monsieur MASSON précise que la commune a renoncé à se pourvoir en cassation, vu le surcoût qu'aurait engendré cette nouvelle procédure (7.000 à 10.000 €uros).

Après avoir annoncé que le bilan de la saison 2010 de la base de loisirs ferait l'objet d'une communication lors du prochain Conseil municipal, Monsieur le maire cède la parole à Monsieur KIBLOFF Marc, adjoint aux finances, pour qu'il donne lecture du budget supplémentaire 2010 qu'il détaille chapitre par chapitre en suivant la trame du projet étudié en commission des finances que chacun des conseillers a reçu avec sa convocation.

Le document comptable s'équilibre en dépenses et en recettes selon le détail ci-après :

- Dépenses et recettes de fonctionnement = 85.400 €uros
- Dépenses et recettes d'investissement = 919.003 €uros

✓ Le budget supplémentaire 2010 est approuvé à l'unanimité.

*Marie-Christelle VOUZELAUD, arrivée à 20 heures 52, n'a pas participé au vote.*

## II - Demandes de subventions sur réserves parlementaires

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil que les subventions sur les réserves des parlementaires euréliens sont à solliciter au plus tôt pour l'exercice suivant. Les travaux retenus par la commission des finances feront l'objet d'une étude plus approfondie lors de prochaines commissions, mais Monsieur MASSON propose de solliciter d'ores et déjà les aides financières des parlementaires à la lecture des premiers devis estimatifs obtenus.

Les demandes de subventions portent sur les projets suivants :

1°) Ravalement du bâtiment abritant l'office du tourisme intercommunal, la bibliothèque intercommunale et les salles de réunion communales, pour un coût estimatif de : 84 272 € hors taxes.

La maîtrise d'œuvre des travaux sera assurée par la commune de Brou et le financement calculé au prorata des surfaces traitées, par la commune et par la communauté de communes.

Elu sollicité : Monsieur Philippe VIGIER.

2°) Aménagement de la rue des Changes dont les travaux ne sont pas encore entièrement définis, soit rue entièrement piétonne en dalles, soit voie mixte (enrobé pour la partie roulante, dalles pour la partie piétonne), soit traitement uniforme mais utilisation mixte, comme la rue de la République à Châteaudun.

Monsieur le maire précise que l'avis des riverains sera demandé sur ce projet.

Elus sollicités : Monsieur Joël BILLARD, Monsieur Gérard CORNU.

3°) Réaménagement de la piste de prévention routière « square East-Preston » dont les devis sont en cours d'établissement.

Elu sollicité : Monsieur Albéric de MONTGOLFIER.

✓ Avis favorable à l'unanimité.

## III - Délibérations fiscales

Monsieur le maire explique que conformément aux dispositions de l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts, les délibérations relatives aux exonérations ou abattements de fiscalité directe locale doivent être prises avant le 1<sup>er</sup> octobre 2010 pour être applicables au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

Les communes doivent décider du régime d'abattements applicable pour le calcul de la taxe d'habitation.

Elles fixent les taux des abattements pour charge de famille et des abattements facultatifs à la base. Ces taux appliqués à la valeur locative moyenne des habitations de la collectivité, permettent de déterminer le montant qui vient en diminution de la valeur locative de chaque habitation.

Il rappelle les abattements sur la taxe d'habitation en vigueur sur la commune depuis 1995, soit : 10 % pour les familles de un ou deux enfants et 20 % pour les familles de trois enfants.

Il mentionne également que depuis 1995, une exonération de la taxe sur le foncier bâti pendant deux ans est appliquée au bénéfice des entreprises nouvelles ou des établissements en difficulté et une exonération sur le foncier non bâti pendant deux ans aussi, au bénéfice des jeunes agriculteurs.

Après avoir précisé que, sauf avis contraire du Conseil municipal, ces abattements ou exonérations continueraient de s'appliquer, il sollicite l'avis du Conseil municipal.

Monsieur KIBLOFF intervient pour donner son avis sur l'exonération accordée aux entreprises qu'il juge parfois pervertie. En effet, cette mesure avait été prise à l'origine pour inciter et favoriser l'implantation d'entreprises importantes sur Brou pour développer l'emploi. Depuis, la compétence économique est exercée par la communauté de communes qui dispose d'autres avantages à offrir aux entreprises qu'une simple exonération qui a perdu son pouvoir incitatif. De plus, cette mesure bénéficie aux entreprises qui déposent leur bilan pour être reprises immédiatement sous une autre appellation parfois par les mêmes dirigeants.

✓ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1 - de maintenir les abattements appliqués sur la taxe d'habitation
- 2 - de maintenir l'exonération accordée aux jeunes agriculteurs
- 3 - de supprimer l'exonération accordée aux entreprises nouvelles et reprises d'entreprises en difficulté.

Seule une délibération sur la troisième décision sera rédigée.

## **IV - Révision du plan d'occupation des sols**

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que la loi du 13 décembre 2000 sur la Solidarité et le Renouvellement Urbains (S R U) modifie le Code de l'Urbanisme et notamment les dispositions relatives aux plans d'occupation des sols (P O S) qui deviennent des plans locaux d'urbanisme (P L U).

Il expose que le P O S tel qu'il a été approuvé le 21 mai 1985, révisé le 18 mars 1997 et modifié les 19 décembre 2000, 22 janvier 2002, 30 janvier 2007 et 16 septembre 2008, ne correspond plus aux exigences actuelles de l'aménagement de la commune. Il est nécessaire, dans le respect des dispositions de la loi S R U, de définir un projet d'aménagement et de développement durable qui réponde aux besoins de la commune et aux objectifs qu'elle se donne.

Qu'il y a lieu de mettre en révision le plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, conformément à l'article L 123.13 du Code de l'Urbanisme.

Qu'il y a lieu de fixer les modalités de la concertation prévues à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme.

M. MASSON rappelle que le P O S vient de faire l'objet d'une modification qui redéfinit les limites des zones inondables à proximité de l'accueil de loisirs et précise que le P L U doit être un outil au service du développement de la commune pour les trente années à venir et insiste sur la nécessité de bien travailler sur son élaboration. A cet égard, un cabinet d'étude est en cours de recrutement pour aider à la mise en place cohérente de ce document.

Il propose de préciser les objectifs du P L U ainsi :

- Développer et conforter la commune de Brou dans sa vocation de ville où il fait bon vivre en favorisant un développement économique et résidentiel harmonieux.
- Initier une urbanisation future modérée et réfléchie de la commune pour les vingt à trente années à venir, dans le but d'atteindre une population avoisinant les 5.000 habitants.
- Corriger les incohérences du règlement.

Et de fixer les modalités de concertation comme suit :

- Un cahier de doléances sera déposé en mairie, accompagné des différents documents tout au long de leur élaboration : diagnostic et projet de développement (dont la publicité est faite par voie de presse).
- Une ou plusieurs réunions publiques présentant le projet de développement et d'aménagement durable, permettra un échange entre les élus et les habitants.
- Une exposition accompagnant la réunion publique restera en mairie afin de permettre aux habitants de continuer à s'exprimer par l'intermédiaire du cahier de doléances.
- Des articles paraîtront dans la presse locale et le journal communal.

✓ Avis favorable à l'unanimité.

## **V - Création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)**

Monsieur le maire expose aux membres du Conseil que le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans la commune.

Il favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés, et peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques.

Il assure l'animation et le suivi du Contrat Local de Sécurité lorsque le maire et le préfet, après consultation du procureur de la République et avis du Conseil, ont estimé que l'intensité des problèmes de délinquance sur le territoire de la commune justifiait sa conclusion.

Il est consulté sur la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de prévention de la délinquance prévues dans le cadre de la contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville définie au dernier alinéa de l'article L 121-14 du code de l'Action Sociale et des Familles.

✓ **Le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le maire, après en avoir délibéré :**

**Emet un avis favorable sur le principe de la mise en place sur la commune d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).**

**Mandate le maire pour accomplir les formalités nécessaires à cette création.**

## **VI - Création de postes**

Monsieur le maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe, en raison de la réussite d'une agente communale au concours d'accès à ce grade, et un emploi d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe ou 1<sup>ère</sup> classe, en raison du remplacement d'une agente communale qui a fait valoir ses droits à la retraite, Monsieur le maire propose la création de ces emplois permanent à temps complet.

✓ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la création des emplois précités, adopte les modifications du tableau des emplois ainsi proposées, et dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget de la commune.**

## **INFORMATIONS DIVERSES**

☒ **Monsieur le maire donne communication :**

- du rapport annuel de l'exercice 2009 portant sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets et invite les membres du Conseil intéressés à le consulter en mairie.
- de la création d'une nouvelle association intitulée « Badbrou » ayant pour objet la pratique du badminton.
- du remplacement de Monsieur GAUVRIT, Trésorier, par Monsieur DESFRICHES à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011. Dans l'attente de sa nomination, Monsieur FOUCHE, Trésorier de Brezolles, assurera l'intérim du poste.
- de l'octroi d'une subvention de 700 euros au titre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) et indique que celle-ci servira à l'acquisition de matériel pédagogique et de V.T.T. dans le cadre des séances d'éducation routière organisées dans les écoles primaires publiques et privées (cycle 3).

- des remerciements reçus d'associations pour l'attribution d'une subvention communale au titre de l'année 2010, à savoir : Secours Populaire Français – B A J E – V M E H – A L P A P – Amis des Jumelages du Canton de Brou – A B C D (plus remerciements pour installation d'un nouveau placard dans la salle Valadier).
- de la signature de la convention gendarmerie avec la commune d'Unverre.
- d'un courrier du 10 septembre 2010 de Monsieur de MONTGOLFIER Albéric, président du Conseil général, précisant qu'il soumettra à la prochaine séance de la commission permanente, l'octroi à la commune de Brou d'une aide de 40 % pour les travaux de viabilisation des terrains destinés à la construction de la nouvelle gendarmerie.
- de l'accueil par la commune du « Grand Départ du Tour d'Eure-et-Loir » le vendredi 10 juin 2011 à l'occasion des dix ans du Tour d'Eure-et-Loir cycliste.
- de la réception d'un devis pour le columbarium (5.900 €uros = 12 cases).
- d'un courrier du Conseil général rappelant les mesures de sécurité en matière d'affichage sur les panneaux de signalisation routière.
- d'un courrier du président de l'office de tourisme intercommunal informant de la sortie prévue début mars 2011 du guide touristique intercommunal.
- des différentes manifestations à venir : Journée du cheval 25 septembre – Les trois J B organisées par l'UCIA – Gala de catch organisé par le Comité des Fêtes – Animation basket – Salon des collectivités et des comités d'entreprises le 28 septembre 2010 à Chartres où la commune tiendra un stand présentant le parc de loisirs, en partenariat avec l'association broutaine de swin (ABS).
- de courriers relatifs à la sortie d'autoroute à Illiers-Combray.
- du réengazonnement du terrain de football du stade municipal.

## TOUR DE TABLE

- **Madame SALIN** dresse le compte-rendu de la deuxième soirée organisée par les membres du Conseil municipal jeunes dont les bénéfices d'environ 200 €uros serviront à organiser un loto pour les résidents de la maison de retraite le 25 octobre 2010. Elle remercie toutes les personnes qui ont aidé à l'encadrement de cette soirée.  
Elle annonce ensuite deux manifestations :
  - Une animation basket le 2 octobre sur le parking derrière l'école « Jules Verne »
  - La visite du Parlement Européen à Bruxelles avec le Conseil municipal jeunes (C M J) le 3 novembre prochain.
- **Monsieur RESTEGUE** informe le Conseil de l'ouverture prochaine de « La Jardinerie » à l'entrée de la zone d'activité de Villoseau.
- **Monsieur BLONDEAU** communique le nombre de visiteurs qu'il a accueilli salle du Conseil lors des journées du Patrimoine, soit près de quarante visiteurs.
- **Monsieur PELLETIER** confirme la création d'un grand syndicat du Loir.
- **Madame THIRARD** félicite le Show Music Band pour le beau spectacle organisé lors du deuxième festival musical et chorégraphique à la salle des sports.
- **Madame SARRAZIN** donne les dates des repas des aînés, les 14 et 28 novembre et sollicite les bonnes volontés pour aider au service.

Fin de séance : 22 heures 30